

## **PROJET DE RECONNAISSANCE PATRIMONIALE D'ARVIDA PAR L'UNESCO**

La Ville de Jonquière, puis Saguenay depuis la fusion municipale de 2001, a entrepris des démarches visant à connaître, reconnaître, protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti situé sur son territoire dont celui d'Arvida.

### **Connaître et faire connaître le patrimoine d'Arvida**

Afin d'identifier les bâtiments ayant un potentiel de monumentalité, l'administration municipale a réalisé des inventaires architecturaux et elle a commandé les études et rapports suivants :

« Le patrimoine bâti, les équipements culturels et les équipements sportifs de plein air », Daniel Arbour et Associés, Ville de Jonquière, 1986.

« Plan de développement du patrimoine de Jonquière », Galipeau, Pascale et Hauenschild, Andrea, Ville de Jonquière, 1991.

« Jonquière : mémoires et lieux », Noppen, Luc et Morisset, Lucie K., Ville de Jonquière et MCCQ, 1994.

« Rapport sur la conservation du patrimoine bâti de Jonquière », Noppen, Luc et Morisset, Lucie K., Ville de Jonquière et MCCQ, 1994, 101 pages.

« Plan de conservation et de mise en valeur du patrimoine urbain et architectural d'Arvida », Noppen, Luc et Morisset, Lucie K., Ville de Jonquière et MCCQ, 1999, 56 pages.

« Arvida, la ville construite en 135 jours », Morisset, Lucie K., Ville de Saguenay et MCCQ, 2002, 47 pages.

« Guide de rénovation patrimoniale des maisons d'Arvida », Groupe Conseil Planitech, Ville de Saguenay et MCCQ, 2007, 154 pages.

« Cadre de gestion du patrimoine bâti de la Ville de Saguenay », Patri-Arch, Ville de Saguenay et MCCCCF, 2009.

### **Reconnaître la ville de compagnie**

Seulement pour le secteur Arvida, la ville a accordé des statuts légaux de reconnaissance patrimoniale aux bâtiments et ensembles suivants :

L'Église-de-Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus et son presbytère ont été cités comme monument historique par la Ville de Jonquière en 1999.

Le Noyau institutionnel d'Arvida, formé de cinq écoles et de deux églises, a été constitué en un site du patrimoine par la Ville de Jonquière en 2001.

Finalement, le quartier historique Sainte-Thérèse (Arvida) a été reconnu patrimonial par la Ville de Saguenay en 2010 par la constitution de trois sites du patrimoine qui comptent au total 733 bâtiments.

### **Les reconnaissances patrimoniales nationale et internationale**

En novembre 2010, la Ville de Saguenay a déposé une demande de désignation de lieu historique national du Canada d'Arvida, auprès de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Le secteur visé comprend le Manoir du Saguenay, les Appartements Brittany et dix-sept résidences de la rue La Traverse.

La Ville de Saguenay a récemment mandaté une firme de professionnels spécialisés en histoire de l'architecture afin d'évaluer le potentiel de reconnaissance patrimoniale d'Arvida en fonction des critères d'évaluation du Centre du patrimoine mondial (UNESCO).

Pour être reconnue par le CPM, il faut qu'Arvida soit préalablement inscrite sur la liste indicative des sites patrimoniaux du Canada. Ce dernier acceptera d'inscrire Arvida sur la liste indicative seulement si les qualités requises par le CPM sont présentes sur le site. Les résultats de cette étude permettront de positionner Arvida sur l'échiquier mondial des sites du patrimoine reconnus et potentiels.

La liste indicative actuellement en cours d'analyse par le CPM devrait être épuisée vers 2014. La Ville de Saguenay envisage de soumettre la candidature d'Arvida à ce moment. Par la suite, le CPM disposera d'une dizaine d'années pour étudier les propositions de reconnaissances patrimoniales.

### **Le CORPA**

Comme la démarche menant à une reconnaissance internationale s'avère longue et que l'effort doit être soutenu, la Ville de Saguenay a mis sur pied un comité pour la reconnaissance patrimoniale d'Arvida (CORPA). Ce comité rassemble des élus des gouvernements fédéral, provincial et municipal, des gens d'affaires, des citoyens, Promotion Saguenay, la Corporation de développement économique et urbain d'Arvida, le ministère de la Culture, des

Communications et de la Condition féminine ainsi que Rio Tinto Alcan. La mission du CORPA est de soutenir la concertation des efforts et la consolidation des initiatives en vue de faire connaître, de faire reconnaître, de protéger, de valoriser et de transmettre l'héritage d'Arvida.